

## PRESENTATION DU SAMU NATIONAL

Le SAMU qui est un établissement public de Santé, créé par la loi 2005- 22 du 5 août 2005 et régi par le décret 2005-1271 du 29 décembre 2005 est chargé de coordonner les soins d'urgence et la gestion des catastrophes dans l'ensemble du territoire national en collaboration avec le Groupement National des Sapeurs Pompiers et l'ensemble des structures hospitalières.

L'activité du SAMU comprend une régulation médicale continue à partir d'un Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA) **avec un numéro d'appel GRATUIT ☐ le 1515.**

Cette régulation est assurée par un médecin urgentiste ou un médecin réanimateur qui collabore étroitement avec le Groupement National des Sapeurs Pompiers pour la gestion des malades en détresse ou en situation d'urgence, et des accidents de la circulation. A partir de la régulation, et selon la nature de l'urgence une intervention sur les lieux de la détresse (domicile, voie publique et lieu de travail) avec une équipe **SMUR** (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) est possible, et enfin un transport médicalisé dans les structures les plus appropriées à l'état du patient si nécessaire. Avec l'équipe SMUR, qui est un véritable hôpital d'urgence mobile, des soins très élaborés (respiration artificielle par exemple) peuvent être débutés, poursuivis pendant le transport jusqu'au lieu d'admission.

Le SAMU Participe aussi à l'élaboration en cas de catastrophe conjointement avec les autres organismes concernés (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, armée, Croix-Rouge) et au déroulement des plans de secours en particulier, en cas de catastrophe, lors des grands rassemblements de foule et accidents impliquant un grand nombre de victimes (PLAN ORSEC)

Pour résumer les missions essentielles du SAMU sont de :

- Assurer une écoute médicale permanente 24h/24 à partir de toute l'étendue du territoire sénégalais;

- Déterminer et déclencher dans les délais les plus rapides la réponse la mieux adaptée à la nature des appels ;
  
  - Assurer les premiers soins urgents sur les lieux de la détresse ;
  
  - Organiser le transport en sécurité du patient vers l'établissement d'hospitalisation ;
  
  - S'assurer de la disponibilité du dit établissement, public ou privé adapté à l'état du patient et à ses vœux quand il peut les exprimer ;
  
  - Assurer la coordination de la couverture médicale lors des grands événements religieux (Magal, Gamou, pèlerinages) ou autres rassemblements (Forum, Séminaire, Conférence Internationale)
- Pour l'instant, le SAMU a un siège provisoire à Dakar. Le siège est en cours de construction et parallèlement des antennes régionales vont être mises en place avec des stations d'appels régionales et des SMUR « prépositionnés » dans toutes les grandes structures hospitalières régionales pour apporter une réponse rapide à toute sollicitation urgente. Ceci devra aller de pair avec l'amélioration de l'accueil dans les hôpitaux qui doivent être capables de traiter des malades très graves avec un plateau technique et des ressources humaines à la hauteur.

**Pr Mamadou Diarra BEYE**

Ancien Interne des Hôpitaux

Professeur des Universités du Sénégal

Anesthésie Réanimation- Médecine d'Urgence - Médecine de Catastrophe

**Directeur du SAMU National**